

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 FEVRIER 2009 à 18 H 00

Commission Finances, Transferts intercommunaux, Ressources Humaines : réunie le 10/02/09
Commission Enseignement, Vie Scolaire et Péri-scolaire, Petite Enfance : réunie les 06/02/09
Commission Action Sociale, Insertion, Prévention, Développement Social : réunie les 28/01/09
Commissions Sport, Développement Sportif : réunie le 04/02/09
Commission Travaux - Nouvelles Technologies, Démocratie participative, Cadre de Vie, Urbanisme, P.S.M.V., Développement Durable: réunie le 03/02/09

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

INTERCOMMUNALITE

- 1 - Riom Communauté : compte-rendu d'activités (20)

RESSOURCES HUMAINES

- 2 - Tableau des effectifs 2009 : créations et suppressions de postes
- 3 - Recrutement d'un chargé de mission insertion/prévention

AMENAGEMENT URBAIN - ETUDES

- 4 - Dénomination de la voie reliant l'ancienne Manufacture et le Parc du Maréchat
- 5 - Rue Jeanne d'Arc : acquisition foncière
- 6 - Rue du Colombier Lanore : acquisition foncière
- 7 - Impasse Amable Faucon : déclassement et vente
- 8 - EPF-SMAF : adhésion de communes

MARCHES -TRAVAUX

- 9 - Travaux à l'Hôtel-de-Ville : demande d'autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques
- 10 - Travaux au gymnase du Parc des Fêtes : dépôt de Déclaration Préalable
- 11 - Tarifs 2009 : location de matériels

SOCIAL

- 12 - Partenariat avec l'Association Aqua'Riom : gestion d'un aquarium

SPORTS

- 13 - Partenariat avec l'Office Municipal des Sports : subvention 2009
- 14 - Stade Emile Pons : mise à disposition de la piste d'athlétisme au SDIS

ENFANCE - JEUNESSE

- 15 - Repas de fin d'année aux aînés de Mozac : tarification
- 16 - Fonds d'Initiatives Scolaires

ADMINISTRATION GENERALE

- 17 - Tarifs 2009 : réforme des vacations funéraires
- 18 - Titres Electroniques Sécurisés (passeports) : convention avec la Préfecture du Puy-de-Dôme
- 19 - Occupation temporaire du domaine public lors de déménagements : constitution d'une caution

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.